

Qu'est-ce que la restauration ?

Il s'agit d'une action menée directement sur le document quand celui-ci est déjà détérioré. L'intervention menée permet alors d'éviter que le document soit davantage dégradé. Le but est de rendre le document utilisable et consultable tout en le préservant.

Restaurer un document d'archives implique des règles éthiques précises. Cet acte peut occasionner des modifications importantes entraînant parfois des pertes d'informations. C'est pourquoi, une bonne restauration doit être visible et réversible afin de pouvoir si nécessaire revenir à l'état initial. Il est donc nécessaire au préalable d'établir une description précise du document.

Le diagnostic

Tout travail de restauration doit faire l'objet d'un devis, accompagné d'une fiche technique décrivant toutes les opérations effectuées. Celui-ci doit obligatoirement être établi dans le service qui conserve le document. Pour les interventions importantes, il est souhaitable d'accompagner le devis d'un dossier photographique et d'un rapport de restauration.

Choix du traitement

Il doit :

- * être adapté au document,
- * être compatible avec les matériaux qui le composent pour éviter les effets secondaires,
- * être réversible, c'est-à-dire permettre un démontage de la restauration.

Il ne s'agit pas de refaire le document comme à l'origine. Ainsi toute reconstitution est proscrite.

Quelques exemples d'interventions

Voici un échantillon de quelques techniques utilisées :

- * *Désinfection* : pour les documents infestés par les moisissures ou les insectes.
- * *Débrochage* : consiste à démonter une reliure.
- * *Nettoyage* : à sec ou en solution aqueuse. Le blanchiment est interdit.
- * *Suppression des rubans adhésifs*
- * *Désentoilage* : pour retirer les toiles de doublages issues d'anciennes restaurations.
- * *Désacidification* : corrige le Ph d'un document si l'encre utilisée le permet.

Ainsi, il est indispensable de **bien choisir le prestataire** qui se chargera de la restauration des documents. Il convient d'établir **un cahier des charges précis** et le restaurateur doit également fournir **un rapport de restauration** clair et exhaustif à la fin de l'intervention.

Renseignez-vous...

Pour plus de renseignements, et notamment sur les différents prestataires, il est possible de contacter les Archives départementales de la Marne.